Grenelle. Atelier 2
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
03/10/2007 - v3

A. Stopper la perte de biodiversité, (dont ordinaire), partout

- Trame verte nationale
  - Continuités et proximités entre milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner
  - Les grands espaces (montagnes, les grandes zones herbagères et forestières, littoral resté sauvage ne doivent pas rencontrer d'obstacles à leur continuité écologique.
  - Pour adaptation aux changements climat
  - Pour gestion intégrée du territoire,
  - Pour biodiversité ordinaire,
  - Pour fonctions écosystémiques
  - Pour résilience écologique
  - Élaborée et mise en oeuvre dès début 2008, portée par collectivités locales et territoriales, en étroite concertation avec les acteurs de terrain, dans un cadre cohérent garanti par l'Etat.
  - Infrastructure opposable (non consensuel pour FNSEA et l'APCA) pour garantir pérennité
- 2. outre-mer
  - Activité minière exemplaire (sociale et environnemental) en 5 ans
  - Stop à l'orpaillage illégal, abandon projet montagne de Kaw en Guyane, (pas d'accord de certains participants) mais programme de développement durable des communes (mises aux normes des ICPE, schémas concertés d'exploitation du sous-sol;
  - Plans d'action locaux pour la biodiversité = 20 M€ sur 5 ans, pôles régionaux d'excellence environnementale (cper)
- Eau
  - 2015 un objectif de bon état écologique (2/3 des masses d'eau de surface).
  - Moins d'intrants et pollutions diffuses
    - Réduction des pesticides ; drastique pour les uns, progressive et significative FNSEA et APCA, en protégeant l'agriculture et l'emploi agricole
    - + Réduction des pollutions diffuses (produits phytosanitaires, nitrates, PCB, métaux lourds…).
  - Continuum : restauration des rivières avec libre circulation des poissons, en faisant un exemple par l'effacement des obstacles les plus problématiques pour le saumon -dont un en 2008
  - Acquérir 20.000 ha de zones humides,
  - Pour 2012, mise aux normes de toute station d'épuration
  - Plan d'économie d'eau potable,
  - D'ici 2012 renforcer protection d'aires d'alimentation d'au moins 500 captages importants ou menacés
- Loi d'orientation sur la mer
  - Clarifier les responsabilité des acteurs
  - Coordiner par la France une gestion systémique de la mer, de la côte à la haute mer. Base = fonctionnement écologique, intégrant toutes les activités (pêche, granulats, dragages…), fondée sur une connaissance renforcée et partagée.
  - Pêche
    - Confortée durablement par une gestion des stocks halieutiques par pêcherie
    - + réseau complet d'aires marines protégeant frayères, nurseries et habitats remarquables
  - Méditerranée = lieu privilégié de recherche de solidarité (environnement, pêches, gestion…)
- Forêt
  - Protection active de la biodiversité forestière
  - Mobilisation des filières dans les territoires,
  - Bois locaux à privilégier (urgent)
  - Marchés publics à 100% en bois certifiés
- Révolution agricole doublement verte :
  - Doper les financements du développement rural et de l'agro-environnement ;
  - Réorienter recherche l'enseignement agronomiques pour une agriculture écologique et productive ;
  - Préserver la diversité génétique des terroirs (catalogue des variétés locales et traditionnelles permettant échanges,petite commercialisation et enrichissement de la biodiversité domestique et cultivée)
- Patrimoines remarqués & menacés
  - Stratégie de développement des aires protégées
  - Plan de conservation/restauration pour 131 espèces les plus menacées de France (y compris l'outre-mer et le milieu le marin).
- effort accru de protection,

Limites :

- Écoducs à massivements construires sur les autoroutes et TGV anciens qui n'en ont pas
- Danger à supprimer barrages sans restauration préalable d'un fonctionnement naturel
- Restaurer des continuités, la biodiv agricole animale et pas seulement préserver l'existant
- Munitions immergées
- Remédiation (phyto, zoo, fongo)
- Manque outil de gestion
- PNR

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles »

France et UE doivent stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, et que la France s'est dotée d'une stratégie nationale pour la biodiversité en 2005.

- Référentiel / 119 mesures en annexe 1
- Synthèse en 4 axes - 15 programmes

B. Organiser l'action en faveur de la biodiversité

- B1. Mieux gérer espaces et espèces naturels,
  - Regrouper les établissements publics concernés en une Agence de la biodiversité
  - Quid de la pertinence par rapport à l'existant, des contours, du fonctionnement, notamment aux échelles biogéographiques, de l'implication des collectivités territoriales, de la place de la police de la nature et des personnels justifie une mission parlementaire
  - Concertation - échelles nationales/territoriales à rénover
- B2. Prise en compte de la biodiversité par les institutions
  - B.2.1. Critère biodiversité / carbone dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement des Collectivités
  - B.2.2. À pression fiscale constante, passer d'un taxation du capital et du travail à une fiscalité sur la consommation d'espaces et de ressources naturelles, notamment sur l'artificialisation des sols dans le cadre de la TFB, pour encourager densification urbaine de qualité.
  - B.2.3. Mettre la biodiversité au coeur des politiques par une stratégie nationale pour la biodiversité, volet de la SNDD, et des stratégies territoriales, et d'assurer un suivi transparent et indépendant de la mise en oeuvre de l'ensemble du programme biodiversité et ressources naturelles adopté à l'issue du Grenelle

C. Connaître et faire connaître la biodiversité

- C.1 Système d'Information sur Nature & Paysages devient Observatoire de la biodiversité, moyens adéquats (indicateurs, cartes, données, bilans nationaux, partagés à toutes les échelles), et restitués de façon pédagogique à tous
- C.2 2. fondation de coopération scientifique, prolonge l'IFB(nstitut Français de la Biodiversité) et BRG (Bureau des Ressources Génétiques) en doublant leurs moyens, + de collaboration entre chercheurs publics, avec collectivités, entreprises, associations. Pluridisciplinarité et transparence = axes fondateurs.
- C3. développer Sciences de l'écologie & enseignement (du primaire - supérieur, dont en enseignement agricole et maritime ; et il convient de former des experts en ingénierie écologique, afin d'alimenter à la fois une expertise indépendante de qualité, et des opérateurs compétent

D) sauver la biodiversité planétaire

- 1. présidence française de l'UE, volet biodiversité dont sur mer, outre-mer européen, espèces invasives, protection des sols - France motrice.
- 2. moyens supplémentaires pour l'initiative française de mobilisation internationale de l'expertise scientifique pour la biodiversité (IMOSEB) ; 5 postes
  - http://www.imoseb.net/fr/
  - Négociation environnementale/conventions,
  - Critères environnementaux à l'OMC (clause d'exception pour la biodiversité),
  - Mise en oeuvre nationale des recommandations, et avancées sur l'ONUE,
  - Biodiversité en haute mer
  - Biodiversité de nos collectivités d'outre-mer/coopérations régionales